AtkinsRéalis

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Nous vous invitons à l'assemblée annuelle des actionnaires 2024 du Groupe SNC-Lavalin inc., faisant affaire sous la dénomination sociale AtkinsRéalis (« **assemblée** »).

Date et heure

Jeudi 16 mai 2024
11 h (heure de l'Est)

Comment puis-je y assister?

En ligne
par webdiffusion vidéo en direct à
https://web.lumiagm.com/453602059

Qui peut assister et voter à l'assemblée?

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent assister, poser des questions et voter à l'assemblée du Groupe SNC-Lavalin inc., faisant affaire sous la dénomination sociale AtkinsRéalis (« **Société** »).

Chaque porteur d'actions ordinaires de la Société (« **actions ordinaires** ») a le droit d'exprimer une (1) voix à l'assemblée par action ordinaire immatriculée à son nom à la fermeture des bureaux à la date de référence, soit le 25 mars 2024.

Les invités peuvent assister à l'assemblée, mais ne seront pas autorisés à voter ni à poser des questions.

Quelle est la différence entre un actionnaire inscrit et un propriétaire véritable?

Vous êtes un actionnaire inscrit si vos actions ordinaires sont immatriculées directement à votre nom auprès de la Société de fiducie Computershare du Canada (« **Computershare** »), notre agent des transferts.

Vous êtes un **propriétaire non inscrit (ou « véritable »)** si vos actions ordinaires figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par l'administrateur du régime d'actionnariat des employés (RAE) du Canada de la Société ou par une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre institution financière.

Sur quoi portera le vote?

Vous voterez sur les questions indiquées ci-après, pour lesquelles vous trouverez de l'information supplémentaire dans la section intitulée « Questions soumises à l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 25 mars 2024 (« **circulaire** ») et serez appelé à examiner toute autre question qui est dûment soulevée à l'assemblée. Les questions qui suivent seront approuvées par une majorité simple des voix exprimées, à l'exception de la résolution spéciale concernant la modification des statuts de constitution de la Société visant à changer sa dénomination sociale pour « Groupe AtkinsRéalis inc. », qui nécessitera une majorité de deux tiers des voix exprimées pour être approuvée :

		Recommandation du conseil	Renseignements supplémentaires dans la circulaire
1.	Élire les administrateurs de la Société;	VOTER POUR	p. 14
2.	Nommer l'auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et autoriser le conseil d'administration de la Société à fixer sa rémunération;	VOTER POUR	p. 14
3.	Examiner et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution spéciale approuvant la modification des statuts de constitution de la Société visant à changer sa dénomination sociale pour « Groupe AtkinsRéalis inc. » (le texte intégral de la résolution est reproduit à la sous-section « Modification des statuts de constitution – Changement de la dénomination sociale pour Groupe AtkinsRéalis inc. » de la section intitulée « Questions soumises à l'assemblée » de la circulaire);	VOTER POUR	p. 14
4.	Examiner et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution approuvant le régime d'achat d'actions des employés américains d'AtkinsRéalis afin qu'il devienne admissible à titre de « régime d'achat d'actions des employés » (*employee stock purchase plan*) en vertu de l'article 423 de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis; (le texte intégral de la résolution est reproduit à la sous-section « Approbation du régime d'achat d'actions des employés américains » de la section intitulée « Questions soumises à l'assemblée » de la circulaire);	VOTER POUR	p. 15
5.	Examiner et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution prévoyant un vote consultatif non contraignant sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction; et	VOTER POUR	p. 16
6.	Examiner deux (2) propositions d'actionnaire présentées au Supplément A de la circulaire.	VOTER CONTRE	p. 16

Veuillez prendre le temps de voter et de lire les pages qui suivent; vous y trouverez des renseignements utiles sur l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
La secrétaire corporative,

Geneviève Simard

Livraison des documents relatifs à l'assemblée

Notification et accès

Comme il est permis par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, nous utilisons la procédure de « notification et accès » pour la livraison de la circulaire et des documents financiers annuels 2023 (ensemble, « **documents relatifs à l'assemblée** ») à nos actionnaires.

Conformément à la procédure de notification et accès, les actionnaires continuent de recevoir un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée. Cependant, plutôt que de recevoir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, ils reçoivent le présent avis qui contient les renseignements sur la façon de consulter les documents relatifs à l'assemblée et d'en demander un exemplaire imprimé. L'utilisation de la procédure de notification et accès offre un avantage direct à la Société en réduisant considérablement ses frais d'impression et d'envoi par la poste en plus d'être plus respectueuse de l'environnement.

Nous prions les actionnaires de lire la circulaire et les autres documents relatifs à l'assemblée avec attention avant d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires.

Comment consulter les documents relatifs à l'assemblée en ligne

Sur notre site Web à
www.atkinsrealis.com
sous l'onglet « Investisseurs »/« Trousse de l'investisseur » ou

Sur SEDAR+ à
www.sedarplus.com

Comment puis-je demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée?

Avant l'assemblée

Si vous demandez la circulaire avant la date de l'assemblée, elle vous sera envoyée dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour recevoir la circulaire avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 3 mai 2024.

Veuillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez conserver votre formulaire actuel pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires.

Actionnaires inscrits

Communiquez avec Computershare par téléphone au 1 866 962-0498 (en Amérique du Nord) ou au 514 982-8716 (ligne directe internationale) et composez votre numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration.

Actionnaires non inscrits

Visitez www.proxyvote.com et inscrivez le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.

ou

Soumettez une demande en appelant au 1 877 907-7643 (en Amérique du Nord) ou au 905 507-5450 (ligne directe internationale) ou par courriel à noticeandaccess@broadridge.com.

Après l'assemblée

Soumettez une demande par courriel à investisseurs@atkinsrealis.com. Un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée vous sera envoyé dans les dix (10) jours civils suivant la réception de votre demande.

Vous pouvez demander, sans frais, un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée jusqu'à un (1) an suivant le dépôt de la circulaire sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations relativement à l'assemblée est effectuée principalement par la poste, mais également par téléphone, par courriel ou par voie d'une autre communication personnelle par des administrateurs, des membres de la direction ou d'autres employés de la Société. La Société a aussi retenu les services de Laurel Hill Advisory Group (« **Laurel Hill** ») afin qu'elle agisse, entre autres, à titre d'agent de sollicitation de procurations de celle-ci et de conseiller en communications avec les actionnaires relativement à l'assemblée. Les frais liés à la sollicitation seront assumés par la Société et Laurel Hill recevra des honoraires de 42 500 $ pour ces services, en plus de se voir rembourser certains débours. La Société peut aussi rembourser les frais engagés par les courtiers et les autres intermédiaires pour envoyer les documents de sollicitation de procurations.

Comment seront exercés les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires si je donne ma procuration?

Votre fondé de pouvoir doit voter conformément aux instructions indiquées sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Si vous remplissez et soumettez comme il se doit votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, mais que vous ne nommez pas de fondé de pouvoir différent et ne précisez pas la façon dont vous voulez que les droits de vote soient exercés, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés comme suit :

- **pour** l'élection des administrateurs proposés au conseil;
- **pour** la nomination de l'auditeur indépendant;
- **pour** l'adoption d'une résolution spéciale autorisant la modification des statuts de constitution de la Société visant à changer la dénomination sociale de la Société pour « Groupe AtkinsRéalis inc. »;
- **pour** l'adoption d'un régime d'achat d'actions des employés américains afin qu'il devienne admissible à titre de « régime d'achat d'actions des employés » (*employee stock purchase plan*) en vertu de l'article 423 de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis;
- **pour** la résolution consultative sur l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction; et
- **contre** les propositions d'actionnaire.

Votre fondé de pouvoir décidera également de la façon dont il exercera les droits de vote à l'égard d'une modification d'un point à l'ordre du jour dans le présent avis de convocation à l'assemblée ou de toute autre question qui est dûment soumise à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, dans chaque cas, dans la mesure permise par la loi, peu importe que les modifications ou autres questions soumises à l'assemblée soient de nature courante ou soient contestées.

Le président de l'assemblée a le pouvoir discrétionnaire d'accepter ou de refuser les formulaires de procuration ou les formulaires d'instructions de vote en retard soumis après **11 h (heure de l'Est) le mardi 14 mai 2024**, et peut renoncer à l'heure limite de dépôt des procurations (cette heure limite) ou la reporter sans préavis.

Comment puis-je voter?

Option 1 – Exercer vos droits de vote par procuration (avant l'assemblée)

Actionnaires inscrits

Internet
Visitez www.investorvote.com et suivez les instructions.

Téléphone intelligent ou tablette
Numérisez le code QR sur votre formulaire de procuration et suivez les instructions.

Téléphone
Appelez au 1 866 732-8683 sans frais et suivez les instructions.

Si vous choisissez de voter par téléphone, vous ne pouvez pas nommer une autre personne que les personnes dont les noms figurent déjà dans votre formulaire de procuration.

Poste
Remplissez votre formulaire de procuration et retournez-le par la poste dans l'enveloppe fournie.

Tous les formulaires de procuration doivent être reçus au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le mardi 14 mai 2024.

Actionnaires non inscrits

Internet
Visitez www.proxyvote.com et suivez les instructions. Vous aurez besoin du numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.

Téléphone intelligent ou tablette
Numérisez le code QR sur votre formulaire de procuration et suivez les instructions.

Téléphone
Appelez au 1 800 474-7493 sans frais et suivez les instructions.

Si vous choisissez de voter par téléphone, vous ne pouvez pas nommer une autre personne que les personnes dont les noms figurent déjà dans votre formulaire d'instructions de vote.

Poste
Remplissez votre formulaire d'instructions de vote et retournez-le par la poste dans l'enveloppe fournie.

Tous les formulaires d'instructions de vote doivent être reçus au plus tard à 11 h (heure de l'Est) le mardi 14 mai 2024.

Option 2 – Voter à l'assemblée

Actionnaires inscrits

En ligne par webdiffusion en direct
Si vous souhaitez voter en ligne à l'assemblée, vous n'avez pas à retourner votre formulaire de procuration et vous devez suivre les étapes suivantes :

1. Visitez https://web.lumiagm.com/453602059 et inscrivez-vous en ligne au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devrez utiliser la version la plus récente de Chrome, Safari, Edge ou Firefox.
2. Inscrivez le numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration en tant que nom d'utilisateur et « **atkinsrealis2024** » comme mot de passe.

Actionnaires non inscrits

En ligne par webdiffusion en direct
Si vous souhaitez voter en ligne à l'assemblée, vous devez suivre les étapes suivantes :

1. Nommez-vous en tant que fondé de pouvoir sur votre formulaire d'instructions de vote. Pour ce faire, inscrivez votre nom dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions afin de soumettre ce formulaire d'instructions de vote.
2. Vous DEVEZ aussi vous inscrire en tant que fondé de pouvoir en visitant www.computershare.com/ATRL au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 14 mai 2024**. Veuillez vous reporter à la section « Comment puis-je nommer un tiers en tant que fondé de pouvoir? » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous ne vous inscrivez pas à titre de fondé de pouvoir, vous ne recevrez pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée en ligne.

Comment puis-je nommer un tiers en tant que fondé de pouvoir?

En tant qu'actionnaire, vous avez le droit de nommer une autre personne afin qu'elle agisse comme votre fondé de pouvoir pour assister, participer ou voter, en votre nom, à l'assemblée. Vous pouvez également nommer un fondé de pouvoir autre que les personnes dont les noms figurent déjà dans votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote et qui n'est pas un actionnaire de la Société. Assurez-vous que cette personne est avisée que vous l'avez nommée et qu'elle participe à l'assemblée, sinon il ne sera pas tenu compte de votre vote.

Actionnaires inscrits

Internet et poste
Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir tiers pour qu'il assiste, participe ou vote, en votre nom, en ligne par webdiffusion en direct à l'assemblée :

1. Inscrivez le nom de votre fondé de pouvoir désigné dans l'espace prévu à cette fin dans votre formulaire de procuration. Suivez les instructions pour soumettre votre formulaire de procuration par Internet ou par la poste.
2. Vous DEVEZ également inscrire votre fondé de pouvoir en visitant www.computershare.com/ATRL au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 14 mai 2024** et en fournissant les coordonnées du fondé de pouvoir pour permettre à Computershare de lui transmettre un nom d'utilisateur par courriel.

Si votre fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée en ligne.

Actionnaires non inscrits

Internet et poste
Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir tiers pour qu'il assiste, participe ou vote, en votre nom, en ligne par webdiffusion en direct à l'assemblée :

1. Inscrivez le nom de votre fondé de pouvoir désigné dans l'espace prévu à cette fin dans votre formulaire d'instructions de vote. Suivez les instructions pour soumettre votre formulaire d'instructions de vote par Internet ou par la poste.
2. Vous DEVEZ également inscrire votre fondé de pouvoir en visitant www.computershare.com/ATRL au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 14 mai 2024** et en fournissant les coordonnées du fondé de pouvoir pour permettre à Computershare de lui transmettre un nom d'utilisateur par courriel.

Si votre fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée en ligne.

Si je change d'avis, comment puis-je révoquer un formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote?

Actionnaires inscrits

Pour révoquer une procuration soumise précédemment :

- Remplissez un nouveau formulaire de procuration portant une date ultérieure et retournez-le en utilisant l'une des manières indiquées à la rubrique « Comment puis-je voter? » ci-dessus.

ou

- Assistez à l'assemblée en ligne. À ce moment, vous aurez la possibilité de révoquer toutes les procurations soumises précédemment et de voter par scrutin sur les questions soulevées à l'assemblée.

Pour nommer un fondé de pouvoir tiers différent pour qu'il assiste, participe ou vote, en votre nom, en ligne par webdiffusion en direct à l'assemblée, suivez les étapes indiquées à la section « Comment puis-je nommer un tiers en tant que fondé de pouvoir? » ci-dessus.

Tous les formulaires de procuration doivent être reçus au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 14 mai 2024**.

Actionnaires non inscrits

Pour révoquer un formulaire d'instructions de vote soumis précédemment et vous nommer en tant que fondé de pouvoir pour assister, participer ou voter en ligne par webdiffusion en direct à l'assemblée, remplissez un nouveau formulaire d'instructions de vote portant une date ultérieure et suivez les étapes indiquées à la section « Comment puis-je nommer un tiers en tant que fondé de pouvoir? » ci-dessus et assurez-vous de vous inscrire avant d'assister à l'assemblée.

Pour nommer un fondé de pouvoir tiers différent pour qu'il assiste, participe ou vote, en votre nom, en ligne par webdiffusion en direct à l'assemblée, remplissez un nouveau formulaire d'instructions de vote portant une date ultérieure et suivez les étapes indiquées à la section « Comment puis-je nommer un tiers en tant que fondé de pouvoir? » ci-dessus.

Tous les formulaires d'instructions de vote doivent être reçus au plus tard à **11 h (heure de l'Est) le mardi 14 mai 2024**.

Questions?

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires, veuillez communiquer avec notre agent de sollicitation de procurations, Laurel Hill, au numéro sans frais 1 877 452-7184 (pour les actionnaires en Amérique du Nord), ou au 416 304-0211 (pour les actionnaires à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à assistance@laurelhill.com.